

AMEME11_Hacktion_ESADSE

Antoine Moreau Exposition Mode d'Emploi n°11, Hacktion École Supérieure d'Art et de Design de Saint Étienne.

Qu'allez-vous construire ?, lui demande un gosse de onze ans, des fusées ?

Non, répondit Hamilton. Des phonographes. Ainsi les gens pourront écouter de la musique. C'est ce qui importe, aujourd'hui.

Philip K. Dick, L'œil dans le ciel, in La Porte Obscure, Presses de la Cité/Omnibus, 1994, p. 791

Et c'est pourquoi il est tellement grave de développer

l'« enseignement » technologique à la place de la formation et transmission d'une culture. Ces connaissances pratiques colleront l'individu au concret sans aucune capacité intellectuelle autre qu'opérationnelle.

Jacques Ellul, Le bluff technologique, Hachette, Pluriel, 1988, p. 271

1/ Ouvrez les oreilles et regardez en l'air on ne sait jamais.

2/ Droit devant vous : allez !

3/ Jusqu'à rencontrer un escalier. Le descendre ou le monter, au choix.

4/ Allez où vous mène votre petit doigt.

- À La Serre ?
- Au Laboratoire Document Récit Image ?
- À la Médiathèque ?
- Aux Pôles (édition, numérique, modélisation, photographie, vidéo/son) ?
- Au Magasin de prêt ?
- Au BDE ?
- Où ?
- Pourquoi pas à la Platine ?

6/ [...] l'inventaire de ce que vous avez inventé, découvrez ce qui est ouvert, trouvez les trous, voilà le dévoilé.

Faites [quelque chose] ouvert à la copie, la diffusion et la transformation. Et qui demeure ainsi ouvert pour suites.

5/ Autour de vous : regardez ! inventez !

Inventeur, -trice, subst. et adj. Étymol. et Hist.

1/ 1431, 29 mai **inventeresse**

« celle qui imagine quelque chose de mensonger » (Sentence ds Isambert, Recueil anc. lois fr., t. 8, p. 766 : menteuse et pernicieuse **inventeresse** de révélations et apparitions [en parlant de Jeanne d'Arc]); 3e quart XVe s. **inventeur** (G. Chastellain, Chron., éd. Kervyn de Lettenhove, t. 5, p. 109, 7);

2/ 2e moitié XVe s. **inventeure** (var. éd. de 1542 **inventeuse**)

« celle qui imagine quelque chose » (Mistere du Viel Testament, éd. J. de Rothschild, 12865); 3e quart XVe s. **inventeur** (G. Chastellain, op. cit., t. 3, p. 288, 32); début XVIe s. **inventrice** (Fossetier, Cron. Marg., ms. Bruxelles, 10509, fol. 78 ro ds Gdf. Compl.); 3. 1454, mai, dr.

« celui qui découvre un objet caché » (ds Ordonnances rois de Fr. 3e race, t. 14, p. 326). **Inventeur, -trice** empr. au lat. *inventor, inventrix*

« celui qui trouve, invente, auteur »; **inventeresse**, forme fém., v. suff. -(er)esse et Nyrop t. 2, § 428; **inventeure**, id., v. *ibid.*, § 406, 1°.

(Définition de : <http://www.cnrtl.fr/etymologie/inventeur>)

7/

Trouvez-moi (je suis dans les parages) que je prenne une photographie (histoire d'avoir une trace) (je mets en ligne) de vos inventions
<<http://antoinemoreau.org/index.php?cat=expo11>>
copyleft selon les termes de la Licence Art Libre

<http://artlibre.org>

8/ Voyez avec Florian Cramer, Daltex, Yann Fabès, Enrike Hurtado, Anne Laforêt, Aymeric Mansoux, Gilles Roussi, le cabas noir et Superflex. Voyez par ailleurs, avec qui d'autre ? Avec ce qui se passe avec ceux qui passent avec ce qui passe.

Avec la Licence Art Libre, l'autorisation est donnée de copier, de diffuser et de transformer librement les oeuvres dans le respect des droits de l'auteur. Loin d'ignorer ces droits, la Licence Art Libre les reconnaît et les protège. Elle en reformule l'exercice en permettant à tout un chacun de faire un usage créatif des productions de l'esprit quels que soient leur genre et leur forme d'expression. Si, en règle générale, l'application du droit d'auteur conduit à restreindre l'accès aux oeuvres de l'esprit, la Licence Art Libre, au contraire, le favorise. L'intention est d'autoriser l'utilisation des ressources d'une oeuvre ; créer de nouvelles conditions de création pour amplifier les possibilités de création. La Licence Art Libre permet d'avoir jouissance des oeuvres tout en reconnaissant les droits et les responsabilités de chacun.

MODE D'EMPLOI :

- Comment utiliser la Licence Art Libre ?

Pour bénéficier de la Licence Art Libre il suffit d'accompagner votre oeuvre de cette mention :

[Nom de l'auteur, titre, date et le cas échéant, le nom des auteurs de l'oeuvre initiale et conséquentes ainsi que leur localisation].

Copyleft: cette oeuvre est libre, vous pouvez la copier, la diffuser et la modifier selon les termes de la Licence Art Libre <http://www.artlibre.org>

- Pourquoi utiliser la Licence Art Libre ?

- 1/ Pour mettre à disposition votre oeuvre au plus grand nombre.
- 2/ Pour la laisser diffuser librement.
- 3/ Pour lui permettre d'évoluer en autorisant sa copie, diffusion et transformation par d'autres.
- 4/ Pour pouvoir vous-même utiliser les ressources d'une oeuvre quand celle-ci est sous Licence Art Libre : la copier, la diffuser ou la transformer librement.
- 5/ Ce n'est pas tout : La Licence Art Libre offre un cadre juridique intéressant pour empêcher toute appropriation abusive. Il n'est pas possible de s'emparer de votre oeuvre pour en court-circuiter le processus créatif et en avoir une jouissance exclusive.

- Quand utiliser la Licence Art Libre ?
Chaque fois que vous voulez bénéficier et faire bénéficier des droits de copie, diffusion et transformation des créations, sans qu'il n'y ait d'appropriation exclusive, utilisez la Licence Art Libre. Par exemple, pour des projets scientifiques, artistiques ou pédagogiques.

- A quels types d'oeuvres convient la Licence Art Libre ?

La Licence Art Libre s'applique aussi bien aux oeuvres numériques que non numériques. Vous pouvez mettre sous Licence Art Libre tout texte, toute image, tout son, tout geste, toutes sortes de machins sur lesquels vous disposez suffisamment de droits d'auteurs pour agir.

- Cette licence a une histoire : Elle est née de l'observation et de la pratique du numérique, du logiciel libre, d'internet et de l'art. Elle est issue des rencontres « Copyleft Attitude » qui ont eu lieu à Paris en 2000. Pour la première fois elles faisaient se rencontrer des informaticiens du libre avec des gens du monde de l'art. Il s'agissait d'adapter les principes du copyleft qui définissent le logiciel libre à toutes sortes de créations.



Il est de l'essence du raisonnement de nous enfermer dans le cercle du donné. Mais l'action brise le cercle. Si vous n'aviez jamais vu un homme nager, vous me diriez peut-être que nager est chose impossible, attendu que, pour apprendre à nager, il faudrait commencer par se tenir sur l'eau, et par conséquent savoir nager déjà. Le raisonnement me clouera toujours, en effet, à la terre ferme. Mais si, tout bonnement, je me jette à l'eau sans avoir peur, je me soutiendrai d'abord sur l'eau tant bien que mal et en me débattant contre elle, et peu à peu je m'adapterai à ce nouveau milieu, j'apprendrai à nager (...) Il faut brusquer les choses, et, par un acte de volonté, pousser l'intelligence hors de chez elle.

Henri Bergson, l'évolution créatrice, PUF, Quadrige, 2006, p.193-195.